



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets 2021 ont été votés le 13 avril 2021 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets ont été établis avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'État, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).



Commune d'ASPREMONT

Pour notre commune :

- ❖ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (redevances d'occupation du domaine public, travaux en régie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.
- ❖ Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 805 124,07 €.
- Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement 2021 les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la facturation d'eau et des résultats excédentaires reportés.
- Pour 2021 elles s'élèvent à 120 898,24 €.
- ❖ Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les subventions versées aux associations. Les salaires représentent 108 131 € des dépenses de fonctionnement de la commune.
- ❖ Les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 346 417 €.
- Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement 2021 les dépenses de fonctionnement couvrent les travaux d'entretien et de réparation des réseaux avec la maintenance (pompes, station d'épuration...) et les frais d'analyses périodiques d'eau.
- Pour 2021 elles s'élèvent à 38 985 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (121 985 € en 2020 - prévision 2021 = + 9 448 €)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section du budget principal :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	195 170 €	Excédent brut reporté	460 608,83 €
Dépenses de personnel	108 131 €	Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante	38 116 €	Impôts et taxes	142 233 €
Dépenses financières		Dotations et participations	157 262 €
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	2 214,24 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	16 300 €
Dépenses imprévues	5 000 €	Recettes financières	5 €
Total dépenses réelles	346 417 €	Autres recettes	26 501 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	805 124,07 €
Virement à la section d'investissement	466 707,07 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	8 000 €
Total général	813 124,07 €	Total général	813 124,07 €



Commune d'ASPREMONT

Les principales dépenses et recettes de la section du budget annexe d'eau et d'assainissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	31 530 €	Excédent brut reporté	61 128,49 €
Autres dépenses de gestion courante	6 195 €	Recettes des services	59 769,75 €
Dépenses financières	1 000 €	Autres recettes de gestion courante	
Dépenses exceptionnelles	260 €	Recettes exceptionnelles	
Autres dépenses		Recettes financières	
Total dépenses réelles	38 985 €	Total recettes réelles	120 898,24 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	59 396 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	20 877 €
Virement à la section d'investissement	43 394,24 €		
Total général	141 775,24 €	Total général	141 775,24 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- *concernant les ménages*

. Taxe foncière sur le bâti = 16,94 % + intégration du taux départemental de 26,10 % = 43,04 %

. Taxe foncière sur le non bâti = 97,26 %

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 157 262 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réhabilitation d'un bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement du budget principal



Commune d'ASPREMONT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	42 486,16 €	Virement de la section de fonctionnement	466 707,07 €
Remboursement d'emprunts		FCTVA	22 023 €
Travaux de bâtiments		Mise en réserves	
Travaux de voirie	50 000 €	Cessions d'immobilisations	10 000 €
Autres travaux	512 402,91 €	Taxe aménagement	
Autres dépenses	118 400 €	subventions	232 559 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	8 000 €	Emprunt	
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	731 289,07 €	Total général	731 289,07 €

Vue d'ensemble de la section d'investissement du budget annexe d'eau et d'assainissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Solde d'investissement reporté	261 196,54 €
Remboursement d'emprunts		Virement de la section de fonctionnement	43 394,24 €
Travaux sur les réseaux	1 187 109,78 €	FCTVA	
Autres dépenses		Subventions	444 000 €
		Emprunt	400 000 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	20 877 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	59 396 €
Total général	1 207 986,78 €	Total général	1 207 986,78 €

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

❖ Pour le budget principal

- l'installation de toilettes publiques
- l'aménagement du local communal de la place
- des acquisitions foncières (création de parkings)
- des matériels d'équipement pour la supérette
- des travaux d'isolation des logements communaux
- de la réfection de voirie...

➤ Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement

- La 1^{ère} tranche de travaux liée aux opérations sur l'eau potable et l'assainissement (amélioration de la qualité des eaux, renforcement de la ressource, économie d'eau et réhabilitation du réseau, mise aux normes de l'assainissement collectif, élimination des eaux claires et réhabilitation de la station d'épuration de Thuoux)



Commune d'ASPREMONT

d) Les subventions d'investissements prévues :

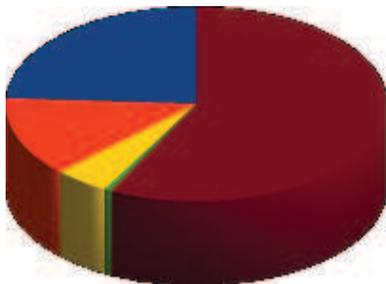
- ❖ Pour le budget principal
 - de l'Etat : 164 940 €
 - de la Région : 35 315 €
 - du Département : 32 304 €
- Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement
 - de l'Etat : 100 000 €
 - du Département et de l'Agence de l'Eau : 344 000 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Budget principal

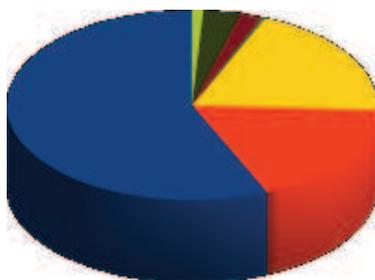
Prévisionnel des Dépenses de fonctionnement 2021



- Dépenses courantes
- Dépenses de personnel
- Autres dépenses de gestion courante
- Dépenses imprévues
- Virement à la section d'investissement

Budget principal

Prévisionnel des Recettes de fonctionnement 2021



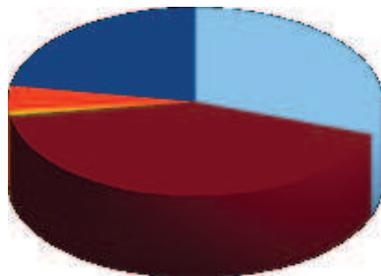
- Excédent brut reporté
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres recettes de gestion courante
- Recettes exceptionnelles
- Recettes financières
- Autres recettes
- Produits (écritures d'ordre entre sections)



Commune d'ASPREMONT

Budget annexe d'Eau et d'Assainissement

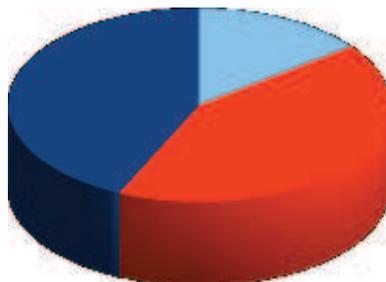
Prévisionnel des Dépenses de fonctionnement 2021



- Dépenses courantes
- Autres dépenses de gestion courante
- Dépenses financières
- Dépenses exceptionnelles
- Charges (écritures d'ordre entre sections)
- Virement à la section d'investissement

Budget annexe d'Eau et d'Assainissement

Prévisionnel des Recettes de fonctionnement 2021

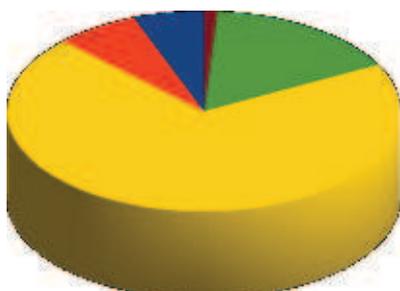


- Excédent brut reporté
- Recettes des services
- Autres recettes de gestion courante
- Recettes exceptionnelles
- Recettes financières
- Produits (écritures d'ordre entre sections)

b) Recettes et dépenses d'investissement :

Budget principal

Prévisionnel des Dépenses d'investissement 2021



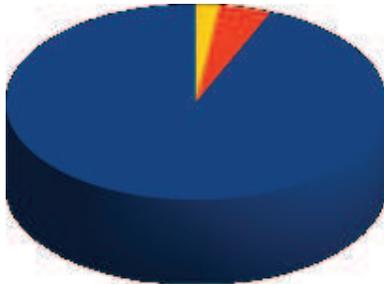
- Solde d'investissement reporté
- Travaux de voirie
- Autres travaux
- Autres dépenses
- Charges (écritures d'ordre entre sections)



Commune d'ASPREMONT

Budget principal

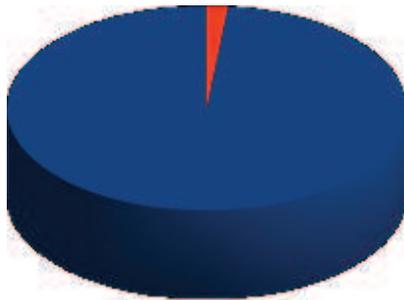
Prévisionnel des Recettes d'investissement 2021



- Virement de la section de fonctionnement
- FCTVA
- Cessions d'immobilisations

Budget annexe d'Eau et d'Assainissement

Prévisionnel des Dépenses d'investissement 2021



- Travaux sur les réseaux
- Charges (écritures d'ordre entre sections)

Budget annexe d'Eau et d'Assainissement

Prévisionnel des Recettes d'investissement 2021



- Solde d'investissement reporté
- Virement de la section de fonctionnement
- Subventions
- Emprunt
- Produits (écritures d'ordre entre sections)

Fait à Aspremont le 13 avril 2021.

Le Maire,
Jacques FRANCOU.